

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Fièvre fédéraliste en Valais

Le peuple suisse ayant accepté la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, le Valais a été pris d'une violente démangeaison souverainiste. En quelques jours, cinq mille personnes ont adhéré à l'association «Sauvons la Suisse, sauvons le fédéralisme!» Présidée par M. Dominique Sierro, l'association demande que le Valais consacre à la défense du fédéralisme les douze millions prévus pour fêter son entrée dans la Confédération. Elle en appelle aussi aux conseillers d'Etat valaisans pour qu'ils ne démantèlent aucune zone à bâtir sans l'accord des communes concernées. Dans la foulée, des loustics ont édité un passeport valaisan.

Les Vaudois ayant moins bien voté que les Valaisans, nous ne sommes pas en position de donner des conseils. Les remarques ci-dessous n'ont d'autre but que d'entamer un débat nécessaire avec la nouvelle association, les Valaisans et les fédéralistes en général.

La Suisse centralise en permanence. Il y a à cela toutes sortes de motifs, dont le premier est le déséquilibre centripète propre à la structure de l'Etat fédératif. Ajoutons-y l'utilitarisme à courte vue de tout un chacun, l'internationalisme socialiste ainsi que le mondialisme libéral. Et finissons par la paresse d'esprit et la peur des responsabilités.

De l'avis du monde officiel et des médias, la centralisation est bonne en soi. Quand le peuple refuse des lois cen-

tralisatrices, c'est que les gentils ne lui ont pas assez bien expliqué ou que les méchants l'ont embobiné.

Car le fédéralisme est toujours suspect de camoufler mille intérêts égoïstes, mille blocages psychiques, mille conceptions politiques surannées.

Cela signifie pour le fédéraliste qu'il doit à chaque occasion surabonder en démonstrations précises et arguments détaillés, tandis que le centralisateur peut se contenter d'aligner ses platitudes ordinaires et ses contrevérités.

Cela signifie aussi que si la LAT avait été rejetée, l'administration fédérale n'y aurait vu qu'un coup de frein regrettable, en aucun cas la nécessité de changer de politique. Elle aurait simplement remis l'ouvrage sur le métier. Le fédéralisme peut gagner des batailles, mais la guerre contre la centralisation ne s'arrête jamais.

Le fédéralisme n'est pas une abstraction. C'est la défense très concrète de ces réalités politiques que sont les Etats cantonaux. Plus précisément c'est la défense de chaque Etat cantonal, avec sa compétence originelle, son autonomie législative et sa différence spécifique.

L'intitulé de l'association de M. Sierro rappelle un point capital et généralement négligé: en défendant les cantons contre la volonté invasive de l'administration fédérale, les fédéralistes défendent aussi la Confédération suisse.

ils la défendent contre la progression stérilisante d'un pouvoir mécanique en voie d'engorgement.

Insistons aussi sur ce fait: le fédéralisme n'est pas un moyen d'action parmi d'autres, auquel on recourt quand on prévoit que le Canton votera mieux que la Confédération. On ne peut être fédéraliste sur un ou deux points et centralisateur ou indifférent à la centralisation pour le reste. Le fédéralisme, c'est l'expression générale et permanente de l'existence des Etats cantonaux souverains.

La Conférence des gouvernements cantonaux est née en 1992. Il s'agissait de faire mieux valoir, face à l'administration, les intérêts des cantons dans les décisions fédérales<sup>1</sup>. La Conférence reprenait ainsi une tâche de représentation que l'improprement surnommée «Chambre des cantons» n'assumait plus. La Conférence a notamment lancé et fait aboutir, sur une question fiscale, le premier *référendum des cantons* de l'histoire.

La faiblesse de ce «Conseil des Etats bis» est qu'il considère lui aussi les cantons suisses comme un tout homogène. Il ne tient aucun compte des différences, territoriales, démographiques, juridiques, psychologiques, des cantons. Cette approche unitaire que la Conférence partage avec les Chambres a pour conséquence que la capacité d'autonomie «des» cantons est jugée en fonction de celle du moins

autonome d'entre eux. L'insuffisance d'un seul canton sur un point justifie, sur ce point, l'intervention fédérale dans tous les cantons. C'est un lourd facteur de centralisation.

Il manque à l'organisation institutionnelle de la Suisse un principe de différenciation qui ferait droit aux particularités cantonales à l'intérieur même du droit fédéral.

La Ligue vaudoise conserve dans ses cartons un projet de procédure visant à rétrocéder telle compétence ou partie de compétence fédérale à un canton qui en ferait la demande. On en trouve le texte et les commentaires sur notre site<sup>2</sup>. Il serait peut-être temps d'en reparler.

Il serait temps aussi que chaque canton désireux de préserver son autonomie mette sur pied, librement et à sa manière, sa propre représentation diplomatique auprès des autres Etats cantonaux. Cela lui permettrait de faire valoir ses intérêts propres... et parfois les intérêts qu'il aurait en commun avec quelques autres.

D'anciens conseillers d'Etat trouveraient dans cette diplomatie intercantonale l'occasion de rendre à leur canton un service correspondant à leur expérience et à leur dignité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> [www.kdk.ch/int/kdk/fr/kdk.html](http://www.kdk.ch/int/kdk/fr/kdk.html) (!)

<sup>2</sup> [www.ligue-vaudoise.ch/dossiers](http://www.ligue-vaudoise.ch/dossiers)

### De la lance de saint Maurice à celle de la Ligue vaudoise

La lance de Saint-Maurice, qui figure sur les armoiries de notre mouvement, est familière aux lecteurs de *La Nation* et aux souscripteurs des Cahiers de la Renaissance vaudoise, mais bon nombre d'entre eux ignorent sans doute son origine et sa signification. La parution d'un riche ouvrage consacré au martyr d'Agaune<sup>1</sup> nous donne l'occasion d'y revenir. En effet, une des trente contributions ici réunies est précisément consacrée à l'histoire de cet insigne, successivement emblème du pouvoir des rois de Bourgogne transjurane, puis des empereurs romains germaniques, enfin relique impériale aujourd'hui conservée au *Kunsthistorisches Museum* de Vienne avec les autres insignes impériaux<sup>2</sup>.

L'origine de cette lance, symbole du martyr de saint Maurice et de la légion thébaine, est controversée. Il est généralement admis qu'elle était en possession de Boson, roi de Provence couronné en 879, soit quelques années seulement avant Rodolphe I<sup>er</sup> de Bourgogne (888). Le premier ayant abdicé à la suite d'un sacrilège, la lance aurait passé en mains du second. Sa présence est signalée au X<sup>e</sup> siècle tant en mains

des rois de Bourgogne transjurane que des monarques germaniques. Symbole du pouvoir royal, elle est un objet contesté. A la fin de son règne, Rodolphe III, qui meurt sans descendance, transfère son royaume avec la lance de saint Maurice, qui en est l'illustration, à Conrad le Germanique. Elle passe alors définitivement en mains des monarques allemands et ne concerne plus l'histoire vaudoise.

C'est dans la brochure intitulée *La Ligue vaudoise aux étudiants, aux gymnasiens et aux normaliens*, parue en 1936, que nous avons trouvé la justification du choix des «armes de la Renaissance Vaudoise» et, plus particulièrement, de la lance de saint Maurice. On lit en effet que par ses triples insignes, «l'écu rappelle les trois périodes de notre histoire qu'avec Juste Olivier nous devons considérer comme des périodes de liberté, les trois périodes durant lesquelles le Pays de Vaud s'est peu à peu constitué».

Durant la première période, correspondant au Royaume de Bourgogne transjurane (888-1032), «le Comté de Vaud [...] va devenir le centre poli-

tique d'un Etat rhodanien s'étendant jusqu'à la Méditerranée». La «Croix blanche» de la Maison de Savoie représente la deuxième période, longue de plus de trois siècles (1219-1536), «époque où le Pays de Vaud est devenu une patrie». Enfin, la couleur verte introduisait une troisième période, celle du Canton souverain dès 1803, soit plus de deux siècles jusqu'à nous. Mais la souveraineté cantonale a-t-elle pour autant subsisté? On peut en douter, ce qui remet en question le fractionnement tripartite de notre histoire. L'auteur anonyme de notre brochure en doute lui-même et de conclure: «Aux Vaudois de reprendre à la fois l'insigne du Pouvoir et ce Pouvoir lui-même.»

JEAN-FRANÇOIS PLOUDRET

<sup>1</sup> *Autour de Saint-Maurice*, actes du colloque organisé en 2009 par la Fondation des Archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice et l'Université de Franche-Comté, 526 p.

<sup>2</sup> Edina Bozoki, Université de Poitiers, *La légende de la lance de saint Maurice selon Godefroy de Viterbe*, op. cit., p. 161-175.

### Les Sept paroles du Christ en croix

Peu souvent mises en musique, les *Sept paroles du Christ en croix* ont toutefois intéressé au moins deux grands compositeurs, Heinrich Schütz et Joseph Haydn (ce dernier en a même écrit trois versions). César Franck a lui aussi mis en musique ces *Sept paroles*, mais sa version, écrite vers 1859, alors qu'il avait trente-sept ans, est restée inconnue jusque dans les années cinquante, avant d'être éditée dans les années septante. Michel Corboz et son Ensemble vocal de Lausanne l'avaient enregistrée en 2009, permettant ainsi de découvrir une œuvre attachante et sincère, mais quelque peu hybride, où les climats et les styles opposés se succèdent de manière surprenante. L'occasion est donnée aux mélomanes de l'entendre en direct lors d'un concert-célébration à l'abbatiale de Romainmôtier, Vendredi-Saint 29 mars à 15 heures. Les solistes, la Chapelle Vocale de Romainmôtier et un ensemble instrumental réduit à trois instruments (harpe, violoncelle et orgue!) seront placés sous la direction de l'organiste du lieu, Michel Jordan.

F. M.



## Suivez le guide Du château à la cathédrale

Nous sommes sur l'esplanade du château face au bâtiment du Grand Conseil. Le premier gouvernement vaudois de 1803 ne traînait ni dans la décision, ni dans l'exécution. Le 14 avril 1803, le Canton de Vaud devient un Etat souverain de la Confédération et en 1805 déjà on inaugurerait le bâtiment où siègerait le Grand Conseil; son architecte: le célèbre Alexandre Perregaux. Quelle rapidité si on la compare au temps qu'on met aujourd'hui pour reconstruire le bâtiment auquel de dangereux crétiens ont mis le feu il y a une dizaine d'années!

Etonnant gouvernement vaudois de 1803: le meilleur que le Canton ait eu en deux cent-dix ans. Mise en place d'une nouvelle structure politique et judiciaire, élaboration rapide d'un droit civil et pénal, résolution du problème difficile de la liquidation des droits féodaux qui avait suscité en 1802 la révolte des Bourla-Papeys: on ne peut qu'admirer les trois hommes politiques qui en ont été les moteurs et dont tous les Vaudois devraient connaître les noms: Henri Monod, Jules Muret et Auguste Pidou.

Mais ce gouvernement se révélera encore plus remarquable entre 1813 et 1815, lors de la chute de Napoléon. Le Congrès de Vienne avait admis que l'Europe devait retrouver la situation politique existant avant la Révolution française. Les Bernois avaient vite compris le message et entendaient bien redevenir les maîtres du Pays de Vaud. Grâce à leur fermeté politique, leur

habileté diplomatique et leur détermination même sur le plan militaire les «Pères de la Patrie» ont réussi à sauver l'indépendance vaudoise. Il est vrai que, dans les premières années de son existence et jusque vers 1840, les partis politiques n'existaient pas, ce qui facilitait grandement la réalisation d'une politique gouvernementale cohérente.

Revenons au bâtiment du Grand Conseil dont les colonnes et le fronton triangulaire sont typiques du goût de l'époque pour l'Antiquité. A l'intérieur le mobilier d'origine dans l'hémicycle était de style napoléonien. Il y a une dizaine d'années, les bâtiments officiels étaient encore ouverts – heureux temps! – et on pouvait donc entrer librement dans ce haut lieu parlementaire.

Un samedi matin, nous nous trouvons sur l'esplanade du château avec une section de l'Ecole de recrues d'artillerie de Bière venue visiter la Cité et la cathédrale. Nous pénétrons donc avec ces jeunes gens dans le sanctuaire du parlementarisme vaudois. Immédiatement une question surgit: comment est-il possible de placer cent cinquante députés dans une salle construite pour cent personnes? Nous expliquons qu'on rajoute des chaises et que d'ailleurs tous les députés ne sont pas toujours tous présents. De nombreux conciliabules se tiennent dans les couloirs, voire à la buvette, pendant que la séance officielle se poursuit. Nos affirmations surprennent et scandalisent

même ces jeunes gens encore imprégnés par l'image du parlement qu'on leur a inculquée dans les cours d'instruction civique. Prenant la défense de nos députés, nous trouvons des excuses à leur manque d'assiduité: les séances sont longues, il leur faut subir beaucoup de redites, tout ça est souvent fort ennuyeux.

C'est alors qu'un jeune caporal nous interrompt: «Non, tout au contraire, c'est passionnant!» Comprenant que nous avons affaire à un député, probablement le plus jeune du Grand Conseil, nous lui donnons immédiatement la parole pour expliquer à ses camarades tous les charmes et l'intérêt de la vie d'un parlementaire. Le jeune député d'alors a maintenant quelques années de plus; mais son enthousiasme parlementaire paraît intact: il est aujourd'hui conseiller national.

Nos successeurs guides pourront peut-être dans quelques années visiter le nouveau bâtiment issu du projet appelé *Rosebud*. Ce nom étrange nous fait inévitablement penser à une célèbre série policière américaine. Le criminel a dressé deux Dobermans à bondir au cou de la victime désignée dès que le terme «Rosebud» est prononcé. Heureusement le lieutenant Colombo a déjoué le plan du meurtrier et met fin à son funeste dessein. Bizarre quand même que l'Etat de Vaud – officiellement de langue française – ait utilisé ce terme pour son nouveau parlement!

En route maintenant pour la cathédrale. Nous y allons en descendant la rue de la Cité-Derrière, remarquant au passage les volets verts et blancs de la maison qui fût durant trois cent ans la cure de la cathédrale. Au bas de la rue, nous faisons quelques mètres vers la gauche et découvrons la maison Porta, la plus ancienne de Lausanne encore habitée, avec une loggia décorant sa façade. C'est ici que résida, dit-on, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle l'évêque Guy de Prangins.

De beaux jardins en paliers surplombant la vallée du Flon se trouvent maintenant devant les maisons de la Cité-Derrière. C'est sur leur emplacement qu'on avait édifié le château de Menthon, détruit vers 1700 et dont les pierres ont été réutilisées pour construire l'actuel temple de St-Laurent. C'est dans ce château que Charles le Téméraire résida, malade, en avril-mai 1476, après sa défaite à Grandson et avant de se mettre en route en juin pour assiéger la ville vaudoise de Morat occupée par les Bernois et y subir le désastre militaire que l'on sait.

Ne pénétrez pas dans les jardins si vous n'êtes pas en compagnie d'un guide du MDA: c'est une propriété privée. Mais marchez quelques mètres en direction opposée et vous vous trouverez comme nous en face du mur extérieur du chœur de la cathédrale.

ERNEST JOMINI

### Revue de presse

#### «Les-églises-qui-se-vident»

Quand nos divers médias parlent de questions ecclésiastiques on peut être quasi certain de voir apparaître cette formule. C'est une ritournelle qu'on répète automatiquement. Nous avons donc lu avec intérêt cette information parue le 8 mars dans *24 heures* sous la plume de Mme Natacha Rossel:

*La petite église catholique de Gland, entourée de vignes au milieu d'une zone de villas à la rue de l'Abbaye, montre des signes de fatigue. L'édifice est vétuste, consomme une énergie folle, et ses structures s'affaiblissent. Le clocher a par exemple menacé de s'effondrer il y a deux ans. En outre, la chapelle, qui ne dispose que de 160 places est pleine à craquer tous les dimanches: «Lorsqu'il y a des événements spéciaux, les gens doivent rester debout», constate Georges Grandjean, membres du Conseil de la communauté [...].*

Suit la mention des projets élaborés pour construire une plus grande église. Ceux qui répètent inlassablement le slogan des «églises-qui-se-vident» ne sont en général pas des piliers d'églises. Ils feraient bien d'y aller voir de plus près,

s'ils voulaient bien faire leur métier de journalistes. Ils constateraient que, non seulement à Gland mais ailleurs dans le Canton, des églises sont loin d'être vides.

E. J.

#### L'argent des potentats

Selon *lesobservateurs.ch* du 13 mars, voici la position du conseiller aux Etats Luc Recordon relatif à la motion Thomas Minder visant à «interdire aux intermédiaires financiers d'accepter les avoirs des potentats»:

*En première analyse, cette motion m'est sympathique. Elle va dans le sens d'une certaine moralisation de la place financière, qui est une chose à laquelle je suis attaché. Mais ensuite, en regardant ce qui se passe de manière concrète dans la lutte contre les avoirs des potentats, et notamment des avoirs dont ils ont spolié leur pays, je pense que c'est une mauvaise tactique que poursuit le motionnaire, Monsieur Minder.*

*En effet, il vise au fond à ce que nous soyons sages tout seuls et sans tenir compte des autres pays. C'est doublement une erreur. C'est une erreur d'abord parce que nous sommes déjà bons, voire très bons, dans la lutte contre le blanchiment d'argent en comparaison internationale. Et c'est une erreur sur un second plan parce que si nous faisons fuir d'avance l'argent des potentats, c'est un possible filet pour attraper des fonds volés qui disparaît. Et il y a un grand nombre de places financières douteuses à travers le monde qui se feront un plaisir d'accueillir à notre place les gens que nous aurons fait fuir.*

Il ne faut jamais désespérer de qui-conque.

Ph. R.

### Une heure musicale exceptionnelle

Les dix années d'activité de Jesus Lopez-Cobos à la tête de l'*Orchestre de Chambre de Lausanne* laissent un souvenir lumineux. Sa haute personnalité et sa vaste culture ont amené notre ensemble vaudois à un niveau de qualité qui lui ont ouvert les portes des salles de concert loin au-delà de nos frontières.

Il y a plus. Désireux de conserver son domicile dans notre ville, Jesus Lopez-Cobos exprimait ainsi un attachement qu'il vient de prouver d'une manière éclatante en répondant à une invitation de la *Haute Ecole de Musique et Conservatoire de Lausanne* (HEMU) et des responsables musicaux de l'OCL. A la tête d'un orchestre considérable, formé des représentants des deux institutions, soit seize premiers violons, quatorze seconds violons, douze altos, dix violoncelles et huit contrebasses (!) il a accepté de préparer et de présenter l'immense 2<sup>e</sup> *Symphonie, en mi mineur*, de Rachmaninoff, œuvre trop rarement jouée, d'un souffle épique puissant et d'une intensité expressive qui marient les derniers effluves romantiques aux mystères de l'âme russe.

Une gageure incroyable! Unir les forces d'un orchestre rompu à toutes les finesses du métier à celles qui émanent de jeunes en dernier stade de formation, mais les unir en sorte que jamais n'apparaisse le moindre doute quant à la cohésion, voire à la fusion qui en résultent, voilà qui en dit long sur le charisme du chef et de «l'éducateur d'orchestre» Jesus Lopez-Cobos. Et les ovations qui ont salué cette splendide interprétation permettent de se demander pourquoi une si belle réussite artistique n'aurait pas pu faire l'objet d'un concert d'abonnement.

Enfin, une exécution d'un tel niveau nous conduit à deux réflexions, aussi positives l'une que l'autre. La première démontre d'une façon évidente ce qu'est devenue la qualité de l'enseignement de l'HEMU, qui a atteint celui des autres grands conservatoires suisses ou étrangers. La seconde concerne l'OCL, sur le point de prendre congé de son chef Christian Zacharias, digne successeur de Jesus Lopez-Cobos, qui laisse un orchestre dans un état de santé remarquable à tous points de vue, y compris le geste porteur d'accueillir de jeunes futurs collègues... Cet état de santé si favorable, que chaque auditeur perçoit avec joie, pourrait bien être le résultat de ces vingt-trois années de bonheur que vient de vivre l'OCL: dix ans sous la conduite de Jesus Lopez-Cobos, treize ans sous celle de Christian Zacharias...

JEAN-JACQUES RAPIN

### Condoléances

M. Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise, a eu la tristesse de perdre sa belle-mère, M<sup>me</sup> Marie Antoinette Rogivue, décédée le 7 mars dans sa 90<sup>e</sup> année. C'était une riche personnalité, généreuse, fidèle en amitié. Très engagée dans l'Eglise réformée, cette heureuse grand-maman suivait affectueusement le parcours de ses trois enfants et de ses six petits-enfants, toute réjouie de la naissance de son arrière-petite-fille.

Nous disons notre vive sympathie à son époux, M. Charles Rogivue, et à toute sa famille, en particulier à M. et M<sup>me</sup> Olivier Delacrétaz

LA RÉDACTION

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges



## Séminaire 2013 de la Ligue vaudoise : L'obligation de servir

Après la première soirée consacrée aux raisons permanentes qui fondent l'armée suisse et à son organisation de milice actuelle, le Séminaire de la Ligue vaudoise s'est poursuivi par une réflexion sur l'obligation de servir. A cet égard, il est paru intéressant de tirer les enseignements de l'expérience française, notre grand voisin ayant choisi de renoncer à la conscription en 1996. Se référant spécifiquement au cas français, le général de corps d'armée Robert Augier de Crémiers s'est exprimé sur les origines, la mise en œuvre et les conséquences du passage à une armée professionnelle.

Depuis longtemps, mais en tout cas depuis Mai 68, la France vit dans un climat antimilitariste et pacifiste latent, régulièrement alimenté par la réticence des appelés et de leur famille envers les dix mois d'instruction militaire. A l'issue de la Guerre froide, les missions de l'armée française se sont progressivement réorientées de la défense du territoire national vers des interventions outre-mer toujours plus nombreuses. Or le risque que pouvaient courir les appelés sur un champ de bataille est apparu toujours plus intolérable à l'opinion publique et, par voie de conséquence, au gouvernement, qu'il soit de gauche ou de droite. En tant que force de projection, l'armée française se trouvait *de facto* gênée par la présence d'appelés qui se retrouvaient dès lors cantonnés

dans des tâches de logistique souvent sans grand intérêt.

Par conséquent, le président Chirac a décidé en 1996 la «suspension» de la conscription et la professionnalisation de l'armée française. Pour le général Augier de Crémiers, cette professionnalisation n'a pas que des inconvénients. Elle ne coûte pas vraiment plus cher qu'une armée d'appelés, car elle a considérablement réduit sa taille, l'infanterie française ayant par exemple un effectif pratiquement identique à l'armée suisse. Cela s'est aussi accompagné d'une amélioration notable de la qualité de ses combattants et de ses capacités d'intervention, notamment grâce au salaire et à la motivation issue du caractère volontaire de l'engagement militaire. Le dernier avantage mentionné fut que l'armée française est non seulement stratégiquement, mais surtout politiquement plus facile à déployer, la mort au combat d'un soldat volontaire étant mieux acceptée que celle d'un jeune homme tout juste sorti du lycée.

Mais le général Augier de Crémiers remarque que, malgré les avantages de la professionnalisation de l'armée française, la fin du service national a plutôt affaibli la nation. Elle a coupé un lien qui existait entre l'armée et la population, ce qui se remarque aujourd'hui par une morne indifférence à l'égard de l'institution militaire et des questions de défense. En outre, la possibilité de trans-

mettre certaines valeurs et expériences lors du service militaire a été perdue.

En conclusion, le général a tenu à souligner le caractère irréversible de la «suspension» de la conscription. Car, en théorie, le service national pourrait être réintroduit. Mais l'équipement et les infrastructures militaires ont été considérablement réduits et la capacité d'encadrement ne permettrait plus aujourd'hui de former et de conduire une nouvelle génération d'appelés.

Après l'exposé de la situation française, il est revenu à M. Félicien Monnier, juriste et lieutenant d'infanterie, d'analyser les conséquences qu'aurait pour la Suisse la suppression de l'obligation de servir si l'initiative du Groupement pour une Suisse sans armée (GSsA) venait à être acceptée.

Prolongeant les exposés de la première soirée, l'orateur a affirmé que l'armée de milice constitue la seule forme d'organisation militaire possible pour la Confédération et la mieux adaptée aux réalités helvétiques. D'un point de vue financier et quantitatif, c'est seulement ainsi qu'il y aura suffisamment d'hommes pour défendre les frontières externes du pays. De même, la milice représente les différentes couches sociales et linguistiques de Suisse. L'organisation milicienne de l'armée, en tant que tâche régaliennne de Berne, permet un brassage des langues et des milieux de toute la Suisse. Cette dernière étant

parcourue par plusieurs frontières, qu'elles soient historiques et cantonales, sociales, linguistiques ou confessionnelles, ce brassage permet d'atténuer les éventuelles tensions induites par ces frontières.

En second lieu, M. Monnier a insisté sur l'impossibilité consubstantielle d'avoir une armée professionnelle, en raison des coûts et de son incompatibilité stratégique. Comme l'a montré l'exemple français, le coût d'une armée professionnelle est exorbitant. Il faudrait doubler ou tripler le budget militaire de la Confédération pour un effectif de professionnels maintenu à 100000 hommes. Vu différemment, le budget actuel ne suffirait qu'à l'entretien de 30000 professionnels. Mais même ce dernier chiffre est difficile à garantir si l'on envisage qu'il est doit être atteint par le volontariat. Félicien Monnier a ainsi montré que la seule organisation militaire valable en Suisse était milicienne, et que la seule alternative, l'armée professionnelle, n'est pas supportable pour les finances fédérales.

Pour conclure, le lieutenant Monnier a chaussé son képi de président du comité d'organisation de la campagne contre l'initiative du GSsA, et a lancé un vibrant appel à la mobilisation de toutes les énergies pour mener cette action politique en terres vaudoises.

LIONEL HORT

### Gens du squat et gens du voyage

Le 23 février, *24 heures* relayait les plaintes de la propriétaire d'une maison sise à Grandvaux, reçue en héritage et provisoirement inutilisée par l'ayant-droit en attendant des transformations ; mais pas inoccupée pour autant, car des squatters s'en sont emparés, ont réclamé la régularisation de leur acte illicite en attendant les travaux et ont changé les serrures pour ne pas être importunés par la propriétaire ! La police reste sourde aux appels de celle-ci, à défaut d'un jugement d'évacuation exécutoire rendu par le juge civil ; ce qui exige du lésé qu'il ouvre action, avance les frais de justice (*24 heures* parle de 5000 francs), attende l'audience et peut-être la fin des recours ; cependant que les squatters se la coulent douce sans rien déboursier et à l'abri de toute remise à l'ordre. La propriétaire s'en indigne. Interrogé par un journaliste, le procureur général déclare que si ces actes, *contraires au droit, sont bien sûr détestables [...], relativement à d'autres comportements délictueux, il faut, sous un angle plus général, admettre que l'on reste dans le «bas de gamme» en matière de gravité.*

Trois jours plus tard, l'autorité cantonale publiait d'énergiques directives de la judoka qui est à la tête du département de la Sécurité, visant les campements illégaux des gens du voyage. On y découvre notamment que la police peut démanteler les campements et chasser leurs occupants sur simple ordre du préfet, sans passer par la justice civile ; cela sans oublier les amendes, dont les forces de l'ordre pourront exiger séance tenante la garantie financière du paiement. Occupation illicite d'un terrain ? Pas de ça ! Expulsion immédiate ! Et que ça barde !

On ne peut qu'être frappé par la différence de traitement de deux situations pourtant semblables. Les députés Guy-Philippe Bolay et François Brélat sont d'ailleurs intervenus au Grand Conseil à ce sujet, et le Conseil d'Etat s'en expli-

quera dans quelque temps. Pour l'heure, formulons quelques remarques à ce propos.

Le procureur général est fondé à dire que le squat est une infraction de petite importance en regard du droit positif, puisqu'elle n'est poursuivie que sur plainte ; le législateur, en son temps, a estimé que l'atteinte à l'ordre public n'était pas d'une grande gravité ; en son temps, c'est-à-dire à une époque où le squat n'était pas à la mode ; les choses sont différentes aujourd'hui. Il ne faudrait d'ailleurs pas déduire de l'option du législateur que cette violation du droit de propriété est anodine du point de vue moral. Bien au contraire, ceux qui envahissent sciemment un immeuble qui ne leur appartient pas et s'en attribuent froidement l'usage font preuve d'un culot et d'un mépris d'autrui incroyables. Et comme ils avancent de prétendues justifications socio-économiques dans un cas (le scandale des logements inoccupés) ou ethniques dans l'autre (les antiques traditions du nomadisme), comme donc ces fauteurs de trouble se targuent d'une sorte de légitimité supérieure, toute faiblesse de l'autorité publique ne peut que favoriser la multiplication de ces invasions effrontées. A propos des gens du voyage, d'ailleurs, n'allons pas croire qu'il s'agit de tribus naïves sorties tout droit d'un passé de légende aux confins orientaux du continent et ignorantes des règles du registre foncier ; gageons au contraire que ces nomades à Mercedes, le plus souvent des Français, connaissent fort bien nos lois. Quant aux gentils squatters qui réclament des contrats de confiance après avoir abusé de la confiance de ceux qu'ils mettent vilainement sous la pression du fait accompli, ce sont de paresseux post-soixante-huitards jugeant confortable de ne pas travailler pour gagner le prix d'un loyer.

Reste que la différence de traitement entre le cas du squat, dont on ne

se dépêtrer pas, et celui du campement sauvage de Romanichels, désormais expulsés rapidement, n'est pas justifiable. Faut-il appliquer au premier la méthode expéditive prévue pour le second ? Les bases légales de la directive sur les gens du voyage sont multiples (peut-être trop...). On y trouve notamment référence à la loi sur le camping et le caravaning, qui sanctionne le camping sauvage comme une contravention ; mais cela ne dit rien sur la cessation du trouble civil. La loi sur les préfets est aussi invoquée, par la citation d'une clause générale sur le maintien de l'ordre public et des compétences spéciales du préfet en cas de «risques et dangers particuliers, situa-

tions extraordinaires, état de nécessité» ; on peut douter que ce soit le cas lors de l'installation d'une caravane de nomades ; et si oui, pourquoi pas lors d'un squat ? Et que se passera-t-il si, dans une même propriété, un collectif indigène occupe le logement cependant qu'une tribu de Roms occupe le pré attendant ?

Juridiquement, le problème n'est peut-être pas simple, à l'intersection du droit fédéral et du droit cantonal, du droit pénal et du droit civil. Mais sur le fond, sommairement dit, l'affaire est claire : face au squat, le droit actuel ne suffit pas.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

### Aspects de la vie vaudoise

#### Chronique sportive

(ar) Plusieurs sportives vaudoises se sont illustrées ces dernières semaines, sur la neige et en salle.

Ainsi, aux récents championnats du monde de ski acrobatique à Oslo, en Norvège, deux athlètes de notre Canton ont gagné une médaille d'or. Virginie Faivre, née à Lausanne et domiciliée à Saint-Légier, a remporté l'épreuve de *half-pipe* : il s'agit d'un demi-tuyau, ressemblant à une baignoire géante, aux bords duquel les skieuses font des sauts et des figures acrobatiques, notés par des juges.

Quant à Fanny Smith, jeune femme de Villars âgée de 20 ans seulement, elle a gagné la compétition de *skicross* : par groupe de quatre, les skieuses partent en même temps pour descendre une piste agrémentée de virages et de sauts ; les deux premières arrivées en bas se qualifient pour le tour suivant, et ainsi de suite jusqu'à la finale. Fanny Smith a dominé la course finale et donc remporté l'or. Bravo à ces deux championnes !

En volleyball, les filles de Cheseaux-sur-Lausanne sont devenues cham-

piennes suisses de ligue B et elles ont ainsi obtenu leur promotion en ligue A. Elles y remplaceront l'équipe de Cossonay, qui suit le chemin inverse.

#### Le Pays de Vaud vu du ciel

(fm) Même si on peut la voir encore jusqu'au 31 décembre 2013, il est bon de rappeler l'existence de l'exposition «Vaud vu du ciel, 1930-1960» qui se tient depuis janvier dans le hall d'entrée du bâtiment des Archives cantonales vaudoises (ACV) à Chavannes-près-Renens. Entre 1930 et 1960, Alphonse Kamacher, pilote d'avion et chef de l'aéroport de la Blécherette, a abondamment photographié le Canton de Vaud. Et les ACV ont pu acquérir en janvier 2012 un lot de plus de 3000 vues aériennes, dont une quarantaine seulement sont exposées. On espère qu'il sera possible d'ici quelques années d'admirer l'ensemble du fonds, mais il faudrait pour cela une numérisation complète des clichés, ce qui représente un travail considérable et un coût important. [Le bâtiment des ACV est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf le mercredi de 14h à 17h]



## Le loup et l'ours, auxiliaires de l'écologie profonde

Le loup, absent de Suisse depuis 1947, réapparaît pour la première fois en 1995 dans le Val Ferret. Le 19 décembre 1996, un laboratoire atteste la présence d'au moins deux loups en Valais, qui ont déjà tué plus d'une centaine de moutons. Le lendemain, Pro Natura «exige» des autorités compétentes qu'elles mettent en application «sans tarder» la protection «stricte» conférée à ce prédateur par la Convention de Berne du 19 septembre 1979, entrée en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> juin 1982. Pro Natura considère cette tâche comme une «nécessité absolue» (*Protection de la nature*, N° 9/1997).

Il faut d'emblée s'interroger sur les arrière-pensées de ceux qui, envers et contre tout, veulent réintroduire en Suisse ce grand carnassier. Dans le magazine de l'OFEFP *Environnement* (N° 1/2000), Markus Thommen nous donne un début de réponse: «L'homme et les activités humaines ne sont pas indispensables au fonctionnement de la nature. Protéger la nature, cela peut et devrait aussi signifier: ne rien faire, l'abandonner à sa propre évolution, lui donner plus de place et de temps. [...] Le recul de l'agriculture fait partie de cette dynamique. [...] Les surfaces à entretenir coûtent cher. [...] Une protection bon marché et facile à appliquer consiste simplement à accepter la nature sauvage.» Depuis la parution de ce morceau d'anthologie, la «pensée sauvage» a incontestablement fait des progrès.

La «Convention internationale relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel de l'Europe» – le compte rendu des débats au Conseil national en témoigne – a été adoptée à la sauvette, en moins d'un quart d'heure! Circonstance aggravante, aucune réserve n'a été formulée par des représen-

tants du peuple qui, en l'occurrence, n'ont tout simplement pas fait leur travail. Onze autres pays signataires ayant des loups sur leur territoire avaient pris cette précaution élémentaire. Le fait que la Suisse n'en comptait encore aucun à ce moment-là ne saurait constituer une excuse.

Le «Concept Loup Suisse» qui en est résulté le 21 juillet 2004, élaboré par le seul Office fédéral de l'environnement, porte la signature de son directeur Philippe Roch, ancien dirigeant du WWF. Cette très grande proximité entre le lobby environnementaliste et les bureaux fédéraux aurait aussi dû susciter quelques questions. Rebaptisé «Plan loup» en mars 2008, le funeste *Konzept* constitue un véritable non-sens biologique et politique, même si de nouvelles règles ont été introduites en mai 2010 pour le financement des mesures de protection des troupeaux.

Au nom de la sauvegarde de la biodiversité, il prétend protéger «strictement» un animal dont l'espèce serait «menacée d'extinction» ou «en voie d'extinction». Il n'y a rien de plus faux: le loup ne figure pas à l'inventaire des espèces menacées ou en danger de l'Union internationale pour la conservation de la nature; sa population est qualifiée de «stable». On peut même affirmer aujourd'hui qu'elle est en forte expansion en France et en Russie, ainsi que dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et du Caucase. Ces pays peuvent offrir au loup l'espace vital dont il a besoin: entre 50 et 375 km<sup>2</sup>, soit un territoire moyen de quelque 170 km<sup>2</sup>. Chez nos voisins français, on estime que la «capacité d'accueil sociétale» du loup est déjà largement atteinte. Que dire alors de la Suisse, où les espaces réservés à la nature sauvage sont beaucoup

plus restreints du fait du tourisme et de l'agriculture de montagne?

On évalue actuellement la population de loups en Suisse entre quinze et vingt individus, avec au moins une meute de quatre à six individus dans les Grisons. Parmi eux, combien de loups d'élevage (ou semi-sauvages) en provenance du Parc national des Abruzzes? Ces animaux élevés en Italie ne peuvent franchir seuls les zones industrielles et autoroutières du Nord de la Péninsule; ils ont manifestement été «transportés» dans les Alpes. On aurait même observé, en Gruyère, un cas d'héliportage qui devrait faire l'objet d'une décision judiciaire.

L'autorisation de tir n'est envisageable que si vingt-cinq animaux de rente ont été tués en l'espace d'un mois ou trente-cinq bêtes en une saison. A combien se chiffrent les victimes du loup et de ces règles imbéciles? Entre 2004 et 2009, le grand carnassier aurait dévoré ou massacré en moyenne cent trente animaux de rente par an; mais au cours de la seule année 2011, il en aurait tué plus de deux cent cinquante.

Cette politique d'accueil du *canis lupus* a aussi un coût: à la mise en place de mesures protectrices des troupeaux (souvent inefficaces) et au dédommagement partiel des éleveurs (de l'ordre de 80%) s'ajoutent les frais exorbitants de monitoring et de suivi scientifique. Sait-on, par exemple, que l'établissement de la carte génétique des loups qui entrent en Suisse – les caryotypes – coûte à lui seul plus de 80000 francs par an? Mais à quoi servent ces analyses si les animaux détenus dans les parcs à loups et autres lieux de détention à l'étranger ne sont pas tous eux-mêmes caryotypés pour pouvoir être comparés aux loups identifiés en Suisse?

Catastrophique pour les animaux de rente et pour les cervidés, la réintroduction du loup, avec la formation de meutes, constitue aussi un danger pour l'homme. L'historien Jean-Marie Moriceau a recensé plusieurs milliers d'attaques au cours des siècles passés (*Histoire du méchant loup*, Fayard, 2007); encore n'a-t-il pu en identifier qu'une très petite partie du total. Même si le risque, statistiquement, demeure margi-

nal à l'échelle d'un pays, il n'en reste pas moins préoccupant à l'échelle d'une région. Des attaques enregistrées en Amérique du Nord et en Russie le prouvent éloquentement.

Le Valaisan Jean-René Fournier a bien tenté, par une motion déposée le 19 mars 2010 au Conseil des Etats et approuvée peu après par le Parlement, d'obtenir la révision de l'article 22 de la Convention de Berne, lequel empêche toute adaptation des engagements pris au moment de la signature. Le sénateur, dans sa motion, relève expressément que «le loup n'est plus une espèce en voie de disparition»; et de proposer un amendement qui permette à chaque pays signataire de formuler des réserves «si les paramètres ont changé depuis la signature de l'accord». Le 11 novembre 2011, le Conseil fédéral a chargé le DETEC – autrement dit le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication – de transmettre la proposition de modification de la Convention de Berne au secrétaire général du Conseil de l'Europe. Un an plus tard, on apprend que lors d'une séance tenue à fin novembre 2012, le Comité permanent de la Convention de Berne, à Bruxelles, rejette la proposition helvétique. Prétexte invoqué: «L'article 9 de la Convention de Berne offre déjà suffisamment de possibilités de résoudre les conflits, même dans un pays comme la Suisse qui, au moment de la ratification de la Convention, n'a pas exprimé de réserve à l'encontre du statut de protection du loup.» Et vlan! L'absence de réserve émise lors de la ratification revient comme un boomerang dans la figure d'une classe politique qui, au seuil des années huitante, n'a rien vu venir. Mais pourquoi les gardiens européens de la Révolution lupine s'abstiennent-ils, dans leur réponse, de faire la moindre allusion à la stabilité, voire à l'expansion du *canis lupus* en Europe? Et pourquoi une Convention censée s'occuper de la faune sauvage protège-t-elle strictement des animaux d'élevage, semi-sauvages?

JEAN-PHILIPPE CHENAUX

### Jeanne d'Arc, la Française qui sauva l'Angleterre

L'année 2014 s'annonce fatidique pour l'Europe. Des décisions importantes seront prises, qui auront des répercussions sur l'histoire du continent. Curieusement, ces décisions ne seront que marginalement influencées par les *leaders* à Berlin, à Bruxelles et à Francfort. L'événement clé aura lieu en Grande-Bretagne et verra les Ecossais voter sur un référendum (consultatif) à propos de leur indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni.

Ce sera le premier référendum de ce genre en Europe. Quelle que soit l'issue du scrutin, le principe d'autodétermination des peuples sera renforcé, surtout si l'Ecosse réalise son indépendance. A Madrid, Bucarest, Bratislava, voire à Paris et à Rome, les inquiétudes sont vives.

Pourquoi ce référendum aura-t-il lieu en 2014? Le premier ministre écossais, Alex Salmond, indépendantiste déterminé et homme d'Etat habile, a décidé de fêter ainsi le 700<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Bannockburn. En 1314, une armée anglaise forte de trois mille chevaliers et près de vingt mille fantassins, menée par le roi Edouard II en personne, envahit l'Ecosse. En face, Robert de Bruce ne peut rassembler que cinq mille soldats aguerris et une piétaille hétérogène. La bataille a lieu les 23 et 24 juin; les charges anglaises se brisent sur les *schiltorns*, les redoutables piquiers écossais. Finalement, Robert ordonne la contre-attaque au moment propice et les Anglais sont en déroute. Edouard s'enfuit au galop. La légende de Robert de Bruce est née. On raconte qu'ayant été provoqué par Humphrey de Bohun, Robert le coupe en deux en combat singulier. (L'Anglais s'en est remis, il mourra huit ans plus tard, en 1322.)

Si l'Ecosse veut l'indépendance, c'est donc qu'elle a été conquise? Mais quand? Certainement pas en 1314. Et après, pas davantage! En fait, c'est plutôt l'Angleterre qui aurait été conquise par sa voisine d'outre-marches. Lorsqu'Elisabeth I<sup>re</sup> décède sans héritier direct, le plus proche parent est le roi d'Ecosse, Jacques VI. Son accession au trône est délicate mais il devient Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre en 1603. Bien que les deux royaumes restent distincts, ils sont unis par la personne de leur souverain. Le roi vit désormais à Londres. Lors du règne d'Anne (1702-1714), la question de la succession se pose et elle est compliquée par des querelles religieuses. Il n'est pas sûr que le choix de Londres (la maison de Hanovre) soit aussi le choix d'Edimbourg. L'Acte d'Union est alors signé en 1707 et les deux royaumes d'Angleterre et d'Ecosse deviennent le Royaume-Uni. Au vu des réalités démographiques et économiques, l'Ecosse s'estompe.

Et Jeanne d'Arc, dans tout ça? En fait, la situation de l'Angleterre vis-à-vis de la France, durant la guerre de Cent Ans, est très similaire à celle de l'Ecosse vis-à-vis de l'Angleterre, deux siècles plus tard. Le roi Henri VI, fort du succès des armes anglaises et selon le traité de Troyes de 1420, aurait dû hériter de son grand-père Charles VI le royaume de France, lequel, bien plus riche et plus peuplé, aurait rapidement absorbé l'Angleterre. Aujourd'hui, les Anglais mangeraient des grenouilles plutôt que du *bacon*. En aidant le dauphin à se faire sacrer Charles VII, roi de France, Jeanne a empêché l'union des couronnes et a ainsi aidé l'Angleterre à préserver son indépendance.

DANIEL UELTSCHI

### Le Coin du Ronchon

#### L'arroseur à la rose arrosé

Parce que le titre de son initiative «Contre tous ceux qui ont plus de pognon que moi» a séduit une majorité du peuple, M. Thomas Minder est passé du statut de modeste entrepreneur à celui de héros fédéral. Y compris parmi nos proches, qui ne comprennent pas qu'on puisse lui reprocher quoi que ce soit. *Il tire au canon sur des mouches en visant à côté? Et alors? Les canons, c'est très bien (foi d'artilleur) et les mouches, c'est aussi nuisible que les écolos, alors où est le problème?* Quand on verra les mouches continuer à voler autour du canapé éventré, on dira simplement qu'on n'a pas tiré assez fort.

Les écluses de la jalousie sont donc désormais ouvertes et on va assister à une surenchère de revendications législatives «contre les gens qu'on n'aime pas» et «contre ceux qui ont plus que les autres». Ça risque de partir dans toutes les directions. M. Daniel Vasella, lui, ne risque pas grand-chose, d'abord parce qu'il est parti payer ses impôts aux Etats-Unis, ensuite parce que son passé de militant de la Ligue marxiste révolutionnaire a commencé à ressurgir dans certains articles et que la gauche

politique et médiatique préférerait donc ne plus trop parler de cet ancien compagnon devenu plus riche que les autres. En revanche, les socialistes se verraient bien «surfer sur la vague» Minder pour attaquer toute l'économie privée et la mettre en coupe réglée entre les mains bienveillantes de l'Etat planificateur et redistributeur.

Or une mauvaise surprise les attend: M. Minder ne sait pas seulement viser à côté mais aussi dans toutes les directions en même temps et de manière assez imprévisible. Il a en effet fait savoir qu'il avait maintenant l'intention de s'attaquer aux traitements princiers... des hauts fonctionnaires.

Aïe! Cette fois, ce n'est plus seulement un ancien marxiste qui est visé, mais toute la clique des bobos socialistes. «Viser» est certes un bien grand mot et la probabilité est forte que le boulet s'écrase plutôt sur de malheureux innocents. Mais les élites de gauche ne sont tout de même pas trop rassurées: gageons que, d'ici peu, le chœur des médias traitera le héros Minder de vilain populiste qui exagère!

LE RONCHON